



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 5 juin 2017

Monsieur Florent DEVAUD
Commissaire enquêteur
Mairie
146 avenue Comte de Dampierre
40270 CAZÈRES SUR L'ADOUR

Transmission électronique : mairie.cazères@wanadoo.fr

Objet : Enquête publique relative à la demande présentée par la société GAMA-Gascogne Matériaux en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur le territoire de la commune de Cazères-Sur l'Adour, lieu-dit Jouanlanne

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous connaissons les lieux puisque nous échangeons avec les responsables de la société GAMA, mais nous avons apprécié de pouvoir télécharger les principaux documents mis en ligne sur le site de la préfecture. Malheureusement il manquait l'étude d'impact, ce qui a privé les citoyens intéressés par cette enquête d'informations précises ou leur a imposé de consulter les documents en mairie.

Apparemment l'intervention de Monsieur Eric Lopez que vous connaissez s'est traduite par la mise en ligne de l'avis d'enquête publique sur le site de la commune.

Ces documents appellent les observations suivantes :

La question de l'inondabilité du site semble avoir été mal appréhendée. Nous nous demandons pourquoi la société n'a pas imaginé de rehausser le secteur pour que ses installations soient situées au dessus du niveau atteint par la crue centennale de référence. Nous nous interrogeons aussi sur l'impact que pourrait avoir une crue sur le stock de fraisats (Nota Bene : la SEPANSO est tout à fait favorable au recyclage des matériaux des travaux publics).

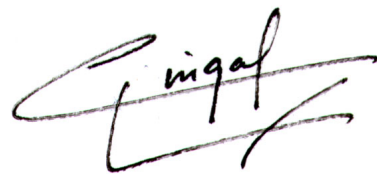
La question des impacts sur la faune et la flore semble avoir été bien appréhendée. Il semble regrettable toutefois que l'étude d'impact repose sur un inventaire faunistique et floristique réalisé le 21 mai 2015. Normalement une telle étude suppose un inventaire quatre saisons. Ceci semble d'autant plus étonnant que le site intéresse diverses associations et naturellement la responsable environnement de l'entreprise.

La question des impacts sur les populations humaines riveraines n'a peut-être pas été approfondie suffisamment.

- Comme l'a souligné Monsieur Eric Lopez : « *le problème des odeurs et l'incidence sur la santé des substances dérivées du pétrole utilisées pour l'enrobage des granulats n'est pas abordé ; pourtant, sous l'effet des vents, on peut craindre que ces odeurs et substances se propagent aussi loin voire plus que les poussières* » ; il conviendra de répondre à la question : « *Quelles mesures de protection sont proposées pour réduire ces propagations ?* »
- Comme l'a souligné l'autorité environnementale, il semble étonnant que « *les niveaux de bruit simulés avec le projet apparaissent inférieurs à l'activité actuelle (page. 264 de l'étude d'impact)...* » ; il conviendra de respecter la demande de cette autorité : « *... que le pétitionnaire s'assure du respect des émergences réglementaires... du respect des niveaux réglementaires admissibles en limites des secteurs habités* ». Dans sa conclusion : « *elle recommande la réalisation d'une étude acoustique au début de l'exploitation afin de s'assurer du respect des émergences réglementaires.* ».

Conclusion : il semble indispensable que le pétitionnaire dialogue dès que possible avec les riverains, si ce n'est déjà fait, pour clarifier les divers points susceptibles de créer des tensions entre la Société GAMA Gascogne Matériaux et ses voisins.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à nos observations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>